



Règlement de course 2026

1. Généralités

Remarque : par souci de lisibilité, toutes les catégories sont décrites au masculin. Les explications concernent cependant autant les hommes que les femmes.

Catégories :

Les catégories de la Swiss Skimo Cup CAS, de la Youth Skimo Cup CAS et Championnats Suisses ont été passablement modifiées depuis l'édition 2023-24. Aucune licence n'est plus exigée. Par conséquence, les catégories de la Diablerets 3D ont été entièrement revues de façon à correspondre à celles de la Swiss Skimo Cup et de la Youth Skimo Cup.

Pour les plus jeunes, l'âge minimum est de 12 ans (2014) pour la verticale et de 15 ans (2011) pour la longue distance.

Pour répondre à la demande de certaines équipes, nous avons décidé d'ouvrir la participation aux jeunes jusqu'à l'année de naissance 2008 (18 ans dans l'année civile) sur les parcours Diabolique et super-Diabolique. **Cependant ces jeunes ne pourront alors pas marquer de points pour le classement général de la Swiss Skimo Cup.**

Attention :

En dérogation à la table des parcours U16, U18 et U20 du règlement Youth Skimo Cup, les jeunes courront tous sur le parcours de la mini-Diabolique (dénivelé positif environ 1250 m).

2. Les parcours

- Vertical : sur le domaine skiable (Diablerets - Les Mazots)
dénivelé positif : environ 560 m
- mini-Diabolique : en terrain alpin, secteur Isenau - Palette
environ 1250 m de dénivelé positif total, avec portage
mais sans passage aérien
- Diabolique : en terrain alpin, secteur Isenau - Palette - Arnehorn
environ 1850 m de dénivelé positif total, avec portage
et passage d'arête sécurisé
- super-Diabolique : en terrain alpin, secteur Isenau - Palette - Arnehorn
environ 2500 m de dénivelé positif total, avec portage
et passage d'arête sécurisé

Le départ de la verticale aura lieu au village des Diablerets, à proximité de la Maison des Congrès et l'arrivée au restaurant des Mazots.

Les départs des courses longue distance mini-Diabolique, Diabolique et super-Diabolique auront lieu au village des Diablerets, à proximité de la Maison des Congrès.

Toutes les arrivées auront lieu au village, vers la Maison des Congrès.

Les points de passage obligatoires figurent sous "postes de contrôle" sur les plans de situation.

Les parcours seront balisés de la manière suivante :

montées :	drapeaux verts
descentes :	drapeaux rouges
passages à pied, portages :	drapeaux jaunes
endroits dangereux :	signaux "danger"

Chaque coureur est responsable de s'être informé quant au parcours le concernant et de s'orienter aux bifurcations. Aucun dédommagement ne sera accordé à une équipe qui se tromperait à une bifurcation.

3. Les courses

Diverses possibilités s'offrent aux coureurs, soit :

3.1. **Verticale**

Environ 560 m de dénivelé positif : Diablerets-Mazots
Course individuelle courue en nocturne
Age minimal : 12 ans (2014 et avant)

3.2. **La "Diablerets 3D"**

Courses par équipes de 2 ou 3 coureurs (formations féminines, masculines, mixtes) combinant :
la verticale (temps moyen des 2 ou des 3 coureurs)
+ la course longue distance par équipes (temps pris au passage du 2^e, respectivement du 3^e coureur sur la ligne d'arrivée)
Pour la course longue distance, les juniors filles et garçons font le parcours de la mini-Diabolique. Les autres catégories font le parcours super-Diabolique.
Age minimal :
15 ans pour les juniors filles et garçons (2006 à 2011)
21 ans pour les autres catégories (2005 et avant)

3.3. **mini-Diabolique**

Environ 1250 m de dénivelé positif total
Course de ski-alpinisme de longue distance par **équipes de 2 ou 3 personnes** (formations féminines, masculines, mixtes)
Age minimal : 15 ans (2011 et avant)

3.4. **Diabolique**

Environ 1850 m de dénivelé positif total
Course de ski-alpinisme de longue distance par **équipes de 2 ou 3 personnes** (formations féminines, masculines, mixtes)
Age minimal : 18 ans (2008 et avant)

3.5. **super-Diabolique**

Environ 2500 m de dénivelé positif total
Course de ski-alpinisme de longue distance par **équipes de 2 ou 3 personnes**
Age minimal : U23 (2003 et avant)
sauf exception pour ceux ne participant pas au classement général de la Swiss Skimo Cup (voir point 1 « généralités »)

3.6. **Diabolique Youth Skimo Cup**

Environ 1250 m de dénivelé positif total, sur le parcours de la mini-Diabolique
Course **individuelle** de ski-alpinisme de longue distance
Age : U16 / U28 / U20

4. Catégories

4.1. Verticale

1. U16 Filles (2010-2014)
2. U16 Garçons (2010-2014)
3. U18 Filles (2008-2009)
4. U18 Garçons (2008-2009)
5. U20 Filles (2006-2007)
6. U20 Garçons (2006-2007)
7. U23 Dames (2003-2005)
8. U23 Hommes (2003-2005)
9. Seniors Dames (1982-2002)
10. Seniors Hommes (1982-2002)
11. Masters Dames (1981 et avant)
12. Masters Hommes (1981 et avant)

4.2. Diablerets 3D (=Verticale + super-Diabolique)

par équipes de 2 ou 3 coureurs

13. Dames (2005 et avant)
14. Hommes (2005 et avant)

4.3. Diablerets 3D Juniors (=Verticale + mini-Diabolique)

par équipes de 2 ou 3 coureurs

15. Juniors Filles (2006-2011)
16. Juniors Garçons (2006-2011)

4.4. super-Diabolique (FunPop et Swiss Skimo Cup)

par équipe de 2 ou 3 coureurs

17. U23 Dames (2003-2005)
18. U23 Hommes (2003-2005)
19. Seniors Dames (1982-2002)
20. Seniors Hommes (1982-2002)
21. Masters Dames (1981 et avant)
22. Masters Hommes (1981 et avant)

Pour les catégories 17 et 18, les jeunes des années 2006 à 2008 sont acceptés mais ne participeront pas au classement général de la Swiss Skimo Cup (voir point 1 « généralités »).

4.5. Diabolique à 2 ou 3 coureurs

23. FunPop Dames (2008 et avant)
24. FunPop Hommes (2008 et avant)

4.6. Mini-Diabolique

par équipe de 2 ou 3 coureurs

25. FunPop Dames (2005 et avant)
26. FunPop Hommes (2005 et avant)
27. FunPop Juniors Filles (2006-2011)
28. FunPop Juniors Garçons (2006-2011)

4.7. Youth Skimo Cup CAS

course longue distance **individuelle**

- 29. U16 Filles (2010-2011)
- 30. U16 Garçons (2010-2011)
- 31. U18 Filles (2008-2009)
- 32. U18 Garçons (2008-2009)
- 33. U20 Filles (2006-2007)
- 34. U20 Garçons (2006-2007)

Dans toutes les catégories, les équipes mixtes à 2 ou 3 coureurs seront classées dans la catégorie la moins favorable selon l'art. 2 RSC-CAS.

5. Inscriptions / enregistrement / programme

Pour la Diablerets 3D, les inscriptions se font 1 fois pour chaque coureur, pour l'ensemble des deux courses.

Les inscriptions, et le programme sont à disposition sur le site www.diablerets3d.ch.

Les inscriptions sont enregistrées dans l'ordre d'arrivée du dossier complet, paiement compris.

Par son inscription, chaque participant autorise l'organisateur à communiquer son adresse au photographe officiel de la course ainsi qu'exceptionnellement à un organisateur de manifestation sportive ou à un sponsor. Chaque participant autorise l'utilisation de son image dans la liste de résultats ou sur tout autre imprimé ou site internet directement lié à la Diablerets 3D.

6. Organisation

Pour l'essentiel, le règlement est celui de la Swiss Skimo Cup CAS, de la Youth Skimo Cup CAS et Championnats suisses CAS de ski-alpinisme (RSC-CAS)

Tous les départs auront lieu en ligne.

Les coureurs participant au classement général de la Swiss Skimo Cup et Youth Skimo Cup seront positionnés aux avant-postes sur la ligne de départ.

En cas de forte participation ou pour respecter les normes du moment, l'organisation se réserve le droit de faire plusieurs départs.

Pour les courses par équipes, en cas d'abandon d'un coéquipier l'équipe ira au poste de contrôle ou au poste de sécurité le plus proche et suivra les directives des commissaires de course.

Pour être classée, l'équipe doit arriver au complet.

Pour le classement général de la Diablerets 3D, une équipe inscrite à 3 coureurs avant le départ de la Verticale ne pourra pas, après défaillance d'un des coureurs, basculer dans la catégorie "équipe à 2 coureurs". Elle pourra cependant prendre le départ de la super-Diabolique et sera classée pour cette course dans sa catégorie.

Pour l'épreuve longue distance (super-Diabolique, Diabolique et mini-Diabolique) les temps limites mentionnés sur les descriptions des parcours et/ou annoncés au briefing avant le départ devront impérativement être respectés.

Il n'y aura pas de briefing le soir précédent les courses. Les éventuels changements seront annoncés sur notre site internet. Les informations essentielles données et/ou rappelées sur la ligne de départ.

7. Matériel

Selon la liste figurant sur le tableau annexé

L'organisation pourra faire en tout point du parcours des contrôles de l'équipement. Une équipe qui n'aurait pas le matériel exigé se verra pénalisée ou même, en cas de faute grave, disqualifiée.

Le matériel mentionné sur la liste ad hoc jointe au règlement est le matériel maximum exigible, dont tout coureur doit pouvoir disposer le jour de la course. Selon les conditions météo et le parcours retenu au final (éventuel parcours de remplacement), le comité se réserve le droit d'alléger l'équipement obligatoire. Les participants en seront informés sur notre site internet et dans la Maison des Congrès.

ATTENTION : pour être en accord avec le règlement de la Swiss Skimo Cup CAS, certains éléments du matériel devront, pour toutes les catégories, répondre aux normes suivantes :

- Longe d'assurage (via ferrata) dûment homologuée UIAA 128 ou équivalent officiellement reconnu
- Casque binormé (ski + alpinisme) UIAA 106 et EN 1077 class B ou EN 12492 et EN 1077 class B
- DVA avec 3 antennes (la liste des DVA non conformes figure en annexe au règlement)
- Pelle à neige selon règlement Swiss Skimo Cup CAS
- Sonde avalanche (min. 240 cm, diam. 10 mm)
- Baudrier UIAA 105
- Stop-skis recommandés

Ces points pourront être contrôlés à tout moment avant et pendant la course ainsi qu'à l'arrivée.

8. Ravitaillement

2 postes de ravitaillement officiels sont prévus sur les parcours super-Diabolique et Diabolique :

- a) Alpage d'Isenau
- b) Sazième

Pour les parcours de la mini-Diabolique et de la Youth Skimo Cup CAS, il n'y aura qu'un poste (Alpage d'Isenau).

Cas échéant, sur les parcours de remplacement, il n'est en principe prévu qu'un seul ravitaillement.

En plus, un ravitaillement sera à disposition à l'arrivée de chaque course, à la Maison des Congrès.

Le ravitaillement en course par des tiers est autorisé, **sauf dans les aires de contrôle.**

9. Assurance

Conformément à l'art. 2.7 (RSC-CAS), chaque coureur doit être assuré personnellement contre les accidents et autres dommages. Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de non-respect de cette clause. Il est très recommandé de conclure une assurance assistance par hélicoptère.

10. Pénalités / disqualification

Des pénalités seront infligées aux équipes notamment pour :

- Contrôle anti-dopage positif
- Départ avant l'heure fixée par les organisateurs
- Non-passage à un poste de contrôle
- Non-respect des consignes de sécurité (notamment fixation de la longe de via ferrata sur le parcours équipé d'une corde fixe)
- Entrave à la progression d'une équipe
- Tout matériel de sécurité manquant ou non-conforme (voir liste RSC-CAS art. 4)
- Tout irrespect ou insulte envers coureurs, bénévoles et organisateurs
- Tout objet demandé par l'organisation et manquant au contrôle
- Non-respect des conditions de port du dossard
- Équipe incomplète au départ des points de contrôle
- Abandon de matériel ou de détritus
- Coureur ne portant pas son propre sac
- Équipe aidée par une tierce personne

Toutes les pénalités seront prononcées par le Comité de course et pourront être graduées de 30 secondes jusqu'à la disqualification sur la base du tableau des pénalités figurant en annexe du RSC-CAS.

Le coureur est responsable de contrôler si une pénalité lui a été infligée 15 minutes après son arrivée (voir art. 3.14 RSC-CAS)

11. Environnement

Notre manifestation se veut particulièrement attentive à la protection de l'environnement. L'usage d'hélicoptères sera réduit au strict minimum (sécurité, sauvetage)

Les coureurs sont rendus attentifs à l'art. 6 RSC-CAS qui sera appliqué avec rigueur (risque de disqualification en cas d'abandon de déchets notamment)

12. Récompenses et classements

12.1. Podiums

Après la verticale, la proclamation des podiums aura lieu dans la Maison des Congrès.

Après les courses longues distances, vers midi, les podiums seront proclamés dans la Maison des Congrès, en principe dans l'ordre suivant : catégories 4.7, 4.4, 4.5, 4.6, 4.3 et 4.2

Les équipes mixtes (mélange de catégories du même sexe ou de sexes différents) seront classées dans la catégorie la moins favorable sur la base des art. 2.3 et 2.4 RSC-CAS.

12.2. Prix souvenir

Chaque participant recevra un prix souvenir

12.3. Récompenses

Les prix ne seront donnés qu'aux coureurs présents sur le podium

13. Compétences

Pour des raisons de sécurité notamment, l'organisation pourra apporter au programme et aux parcours toute modification qu'elle jugera utile.

L'organisation pourra prévoir si nécessaire des neutralisations de temps en cours d'épreuve.

Afin de garantir le déroulement de la compétition, pour les courses longue distance une solution de remplacement est d'ores et déjà envisagée, avec des parcours intéressants et techniques de l'ordre de 2300 m de dénivelé pour la super-Diabolique, respectivement 1900 et 1300 pour les 2 autres parcours.

Si l'une ou l'autre épreuve ou au pire l'ensemble des épreuves devaient être annulées, l'organisation remboursera les frais d'inscription.

L'organisateur se réserve le droit de partager les adresses des coureurs avec d'autres organisations en relation avec le sport de montagne.

14. Sécurité et responsabilité

L'organisation garantit la mise en place d'un parcours sécurisé, adapté aux conditions d'enneigement, au terrain et aux conditions météorologiques le jour de l'épreuve.

Tout participant, par le seul fait de son inscription, atteste sur l'honneur être en possession de ses pleines capacités physiques et mentales pour prendre part à cette compétition de ski alpinisme. Il reconnaît en avoir mesuré les difficultés et les risques inhérents à la pratique de cette discipline, et déclare participer sous sa propre et entière responsabilité, quel que soit son âge au moment de la compétition.

En conséquence, chaque participant renonce à toute réclamation contre l'organisation, ses représentants, bénévoles et partenaires pour tout dommage corporel, matériel ou immatériel qu'il pourrait subir du fait de sa participation, sauf en cas de faute lourde ou intentionnelle de l'organisation.

Les Diablerets, le 30 décembre 2025